

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du Conseil municipal de Cantley tenue le 7 septembre 2006, à 17 h  
à l'édifice municipal.

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

**Sont présents:**

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)  
Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (District 2)  
Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (District 3)  
Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (District 4)  
René Morin, conseiller, District des Lacs (District 6)

**Est aussi présente:**

Paula P. Pagé, Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Absence motivée:**

Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués lors de la session ordinaire du conseil le 5 septembre 2006, où tous étaient présents, et ceux-ci révoquent l'avis de convocation.

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

1. Application du cautionnement de soumission – 3991474 Canada Inc./Pavage Gadbois
2. Adjudication d'un contrat pour revêtement du chemin du Mont-des-Cascades / secteur du Golf – Contrat n° 2006-17

La séance débute à 17 h 05.

**2006-MC-R429 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST:

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 7 septembre 2006 soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTION**

Le 7 septembre 2006

**2006-MC-R430      APPLICATION DU CAUTIONNEMENT DE  
SOUSSION – 3991474 CANADA INC. / PAVAGE GADBOIS**

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres (2006-17) pour obtenir les prix sur des travaux de pavage soit suivant la méthode de pavage de type « traitement de surface double » ou, soit suivant la méthode de pavage de type « asphalte EB-14, couche unique » et, que la municipalité de Cantley se réservait la prérogative de choisir la méthode de pavage selon son désir et, selon les coûts;

ATTENDU QUE 3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois a soumissionné sur l'appel d'offres 2006-17 concernant le pavage ou le traitement de surface double sur un tronçon du « Chemin du golf » à Cantley, Québec;

ATTENDU QUE ladite compagnie a, suivant ouverture publique des soumissions le 1<sup>er</sup> septembre 2006, avisé la municipalité, d'abord verbalement en date du 2 septembre 2006 et, par écrit en date du 5 septembre 2006, du retrait de sa soumission laquelle était la plus basse conforme, le tout sous prétexte et suivant ses prétentions, d'avoir omis l'addition à ladite soumission d'une partie des travaux à réaliser;

ATTENDU QU'avant le retrait de la soumission par Pavage Gadbois, la municipalité aurait choisi de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit, celle de Pavage Gadbois / 3991474 Canada Inc. et, de lui octroyer le contrat suivant la méthode de pavage de type « traitement de surface double »;

ATTENDU QUE la municipalité n'a d'autre choix que d'octroyer le contrat au second plus bas soumissionnaire conforme compte tenu de l'obligation de la Municipalité de faire exécuter les travaux sans retard notamment parce que les travaux font l'objet d'une subvention et, que de ce fait résultera des coûts de réalisation de travaux de beaucoup supérieur aux coûts du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU la garantie de soumission de 3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois représentant 10 % de la soumission de 61 533 \$ soit, 6 153,30 \$ laquelle la Municipalité de Cantley peut exiger compte tenu du retrait de soumission effectué par la compagnie;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley autorise le recouvrement de la garantie de soumission au montant de 6 153,30 \$ telle qu'émise par la compagnie d'assurances Jevco pour Pavage Gadbois et, compte tenu de l'ensemble des circonstances, la Municipalité réserve ses droits de recours non limitativement en pareil circonstance.

Adoptée à l'unanimité

Le 7 septembre 2006

**2006-MC-R431 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR  
REVÊTEMENT DU CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES / SECTEUR DU  
GOLF – CONTRAT N° 2006-17**

ATTENDU QUE la Municipalité va recevoir une subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* du gouvernement du Québec au montant de 100 000 \$ pour le district du Mont-des-Cascades;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cantley a régulièrement procédé au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaire à la confection d'un traitement de surface double sur fondation granulaire d'une longueur approximative de 800 mètres sur le chemin du Golf;

ATTENDU QU'à 10 h, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006, heure et date de clôture de l'appel d'offres, trois (3) propositions émanant respectivement de Construction DJL Inc., 3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois et Les Entreprises Bourget Inc., étaient régulièrement reçues;

Description	Préparation de surface à recouvrir	Traitement de surface double	Autres/ Définir
	<b>TOTAL</b>		
<b>Construction DJL Inc.</b> 20, rue Émile-Bond Gatineau (Québec) J8Y 3M7		<b>88 989.03 \$</b>	
<b>3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois</b> 685, rue Vernon Gatineau (Québec) J9J 3K4		<b>61 533.00 \$</b>	
<b>Les Entreprises Bourget Inc.</b> 96, chemin Delangis Saint-Paul de Joliette (Québec) J0K 3E0		<b>78 240.00 \$</b>	

ATTENDU QUE l'analyse des différentes soumissions a démontré que celle émanant de 3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois à 61 533 \$, taxes incluses était la plus avantageuse;

ATTENDU QUE 3991474 Canada Inc. / Pavage Gadbois a retiré sa soumission officiellement le 5 septembre 2006;

ATTENDU QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET EST RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des Services techniques, M. Michel Trudel, procède à l'adjudication du contrat au second plus bas soumissionnaire conforme soit, *Les Entreprises Bourget Inc.* pour un coût total de 78 240 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-300-00-743 « Amélioration du chemin Mont-des-Cascades ».

Adoptée à l'unanimité

Le 7 septembre 2006

**2006-MC-R432 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST:

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller Vincent Veilleux

ET EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 7 septembre 2006 soit close à 17 h 45.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Stephen C. Harris  
Maire

\_\_\_\_\_  
Paula P. Pagé  
Secrétaire- trésorière et directrice  
générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisé dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2006.

Signature : \_\_\_\_\_